

Jacky Bergerat

Le 26 Avril 2015,

N° FFB : 2299958

Joueur occasionnel

à Monsieur le Président du Club de Bridge
de Fontenay sous Bois

Réf : courrier du 17/04/2015 de madame Agnès Verdier

Copie à Monsieur le Président du Comité

Monsieur le Président,

En réponse au courrier de madame Verdier daté du 17/4/15, je ne me limiterai qu'à la première partie de ce courrier (jusqu'à l'item 4). Le reste n'ayant rien à voir avec l'incident qui (nous) la préoccupe et ressemblant fort à des dénonciations ou règlements de compte envers des membres du Club, en vue de se dédouaner.

En avant propos, il est hors de question que je présente des excuses comme réclamées. Ceci pour les raisons suivantes que je vais expliquer en tentant d'être bref et impartial.

La moyenne tournoi n'est pas une pénalité si elle est justifiée. Sinon, elle peut être interprétée comme une sanction.

En quittant la table de madame Verdier, nous sommes arrivés tardivement à la table suivante pour deux raisons principales :

- difficultés de madame Verdier à faire fonctionner la « sono » pour annoncer la reprise du jeu, puis réclamer le silence et demander le changement de table.
- à notre table, au cours d'une donne, appel de l'arbitre (occupé lui-même à jouer) pour une renonce ; madame Verdier coupe un trèfle joué par mon partenaire et relance trèfle.

Pour information, le chronomètre n'était pas en service lors du tournoi. Certainement trop complexe à gérer avec la sono.

A la table suivante, il ne nous restait que six cartes à jouer sur la dernière donne lorsque madame Verdier (peut-être vexée par ce qui venait de se passer à sa table lors de notre passage) est intervenue pour nous sommer d'arrêter de jouer et de nous infliger une moyenne tournoi, arguant que nous étions en retard (ce qui est vrai pour les raisons mentionnées ci-dessus).

Elle a maintenu sa décision malgré les protestations des quatre joueurs de la table. D'ou ma « réflexion ». Affirmation de madame qu'elle ferait un rapport, « bronca » de la salle puis reprise du jeu.

Ainsi que depuis le début du tournoi, madame et sa partenaire ont continué à se chamailler à voix haute (ceci jusqu'à la fin du tournoi), malgré les protestations répétées des tables avoisinantes. Je cite : « ça suffit à la table 1 ».

Faisant partie de ces tables, je me suis permis de répéter ma « réflexion », ajoutant qu'elle s'appliquait à moi-même et que je me faisais implicitement le porte-parole des autres tables dérangées par ses « commentaires ».

Je ne suis pas le premier avec qui madame Verdier a « des mots ». J'ai assisté une fois (je ne suis que rarement présent aux tournois auxquels elle participe) à ce genre de confrontation. Mais je dois avoir le privilège d'être le premier à bénéficier d'un rapport.

J'ai passé l'âge de la circonscription et de diverses confrontations, qu'elles que soient leurs origines, d'avoir éventuellement à me défendre devant un conseil, qu'il soit d'Ethique ou disciplinaire, pour perdre mon temps avec les fantasmes d'un adjudant.

Madame Verdier devrait s'appliquer le fair-play et la politesse qu'elle exige des autres !

Je ne lui reconnais aucune des qualités auxquelles doit répondre un arbitre.

Pour conclure, je ne présente pas l'ombre d'une excuse à madame Verdier et ne lui en demande pas. Toutefois, si elle en présente, je suis prêt à examiner la possibilité de les accepter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jacky Bergerat.